

Coutumier du fait.

A la suite de la destruction du parc arboré, situé sur une parcelle classée en « *Espace Naturel Protégé* » et avoisinant le Lycée de la SAUQUE, il a été constaté que le viticulteur local ayant donné l'ordre de couper n'était pas à son coup d'essai.

Il serait même coutumier du fait.

En 2011, sur la commune de Castres-Gironde, Monsieur HAVERLAN venait de se porter acquéreur d'une acacière, sise sur le lieu-dit « *Haut de Pommarède* ». Cette propriété se situe en bordure de la RD 219 reliant les communes de Saint-Selve et de Castres-Gironde.

Peu de temps après, un défrichement, coupe de tous les acacias, arrachage et brûlage de toutes les souches, eut lieu sur une grosse vingtaine d'hectares* (23 environ).

Ce défrichement avait pour but un changement de nature de culture en vue de l'installation d'un vignoble en appellation Graves.

Cette opération est tout à fait possible et légale à condition d'obtenir les autorisations nécessaires. Or il s'est avéré qu'après vérification et contrôle de la part des services de l'Etat, en l'occurrence les services de la DDTM de la Gironde (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), aucune autorisation n'avait été accordée mais surtout, qu'aucune demande n'avait été déposée auprès des services compétents.

Ces contrôles ont débouchés sur l'établissement d'un procès-verbal ainsi que d'une amende.

Cette pratique « d'usage de la terre brûlée » doit impérativement cesser. La forêt n'est pas un lieu « sans loi », bien au contraire, et elle ne doit plus être l'objet de toutes ces convoitises spéculatives que ce soit en matière de viticulture, d'immobilier voire même d'énergie renouvelable (Panneaux photovoltaïques) comme le disait dans le « Pin des Landes » le poète, Théophile GAUTIER (1811-1872) :

«*L'homme, avare bourreau de la création
Qui ne vit qu'aux dépens que ceux qu'il assassine,
Dans son tronc douloureux ouvre un large sillon....*

*...Le poète est ainsi dans les Landes du monde.
Lorsqu'il est sans blessure, il garde son trésor
Il faut qu'il ait au cœur une entaille profonde
Pour épancher ses vers, divines larmes d'or. »*

* Parcelles cadastrales concernées : B 153 partie - 687 – 688 partie – 701 partie -706 partie et 708 partie.

Pièces jointes en annexe : Plan de localisation de la coupe,
Photo-aérienne avant la coupe et
Photo-aérienne après la coupe.

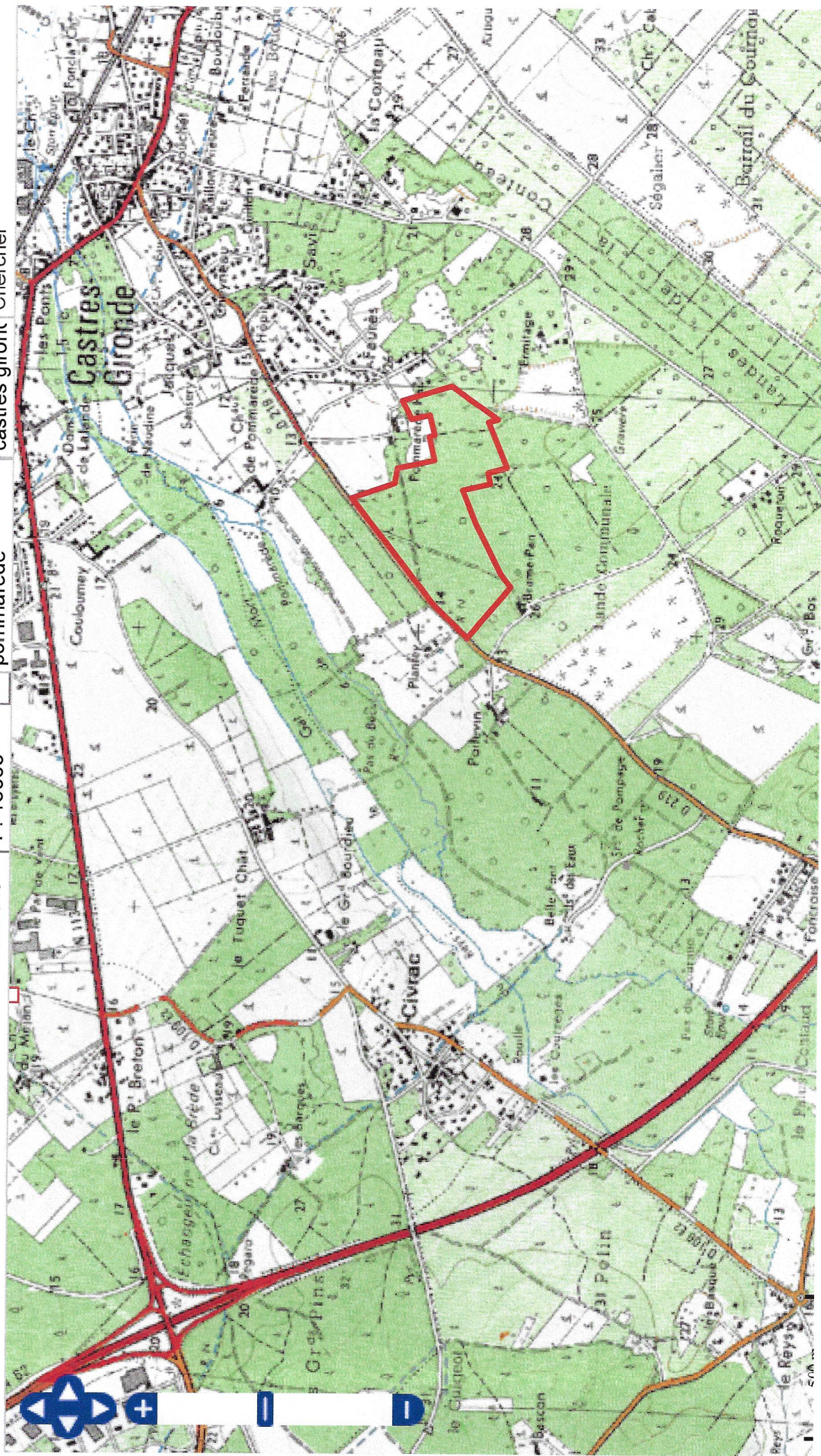
ANNEXE



Positions 1 : 18085

pommarede

castres gironc Chercher



Positions

1 : 4521

pommarede

castres gironc

Chercher



Positions

1 : 4521

pommarede

castres gironc

Chercher

